



40 ANS DE MÉHARI AMBOISE 2008 DU 8 AU 11 MAI

PROGRAMME

Pendant toute la durée de la manifestation, un snack-bar sera à votre disposition. La boutique MCDF vous proposera des produits méharistes.

Le musée éphémère du véhicule de loisirs léger vous passionnera.

Jeudi 8 mai À partir de 14 h, accueil des participants. Après avoir reçu le sac d'accueil et les plaques rallye numérotées, nous vous laisserons le temps de vous installer au camping ou dans les gîtes et hôtels des environs. L'apéritif de bienvenue sera servi à partir de 19 h, repas libre.

Vendredi 9 mai Dès 10 h, vous partirez avec votre fidèle monture pour une balade avec road-book (sans classement). En route, vous découvrirez des spécialités locales d'une région particulièrement généreuse. Puis, à partir de 16 h, des jeux de méharistes sur le plateau de la manifestation vous permettront d'engranger de précieux points à cumuler avec ceux du rallye touristique du lendemain. Repas libre, soirée sous chapiteau : c'est la fête!

Samedi 10 mai Dès 10 h, départ des premiers équipages pour le rallye touristique «Le Trophée des 40 ans». Vous aurez prévu un solide casse-croûte pour un pique-nique en pleine nature. Les derniers égarés rejoindront notre camp de base vers 17 h. Puis, à 19 h, en présence des autorités locales, un pot de l'amitié ouvrira les grandes festivités de ce samedi soir : repas dans une ambiance champêtre, résultats et remise des lots aux heureux vainqueurs du «Trophée des 40 ans». Soirée dansante et, à la nuit tombée, surprise!

Dimanche 11 mai À 10 h, pour ceux que la nuit aura épargné, départ pour un défilé monumental dans la ville d'Amboise.

Enfin, vers 13 h, nous nous retrouverons autour d'un barbecue où nous partagerons grillades et projets de méharistes.

La manifestation sera officiellement close à 16 h.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

40 ANS DE MÉHARI / AMBOISE 2008
du 8 au 11 mai 2008



Equipage :

• Conducteur : nom : prénom : âge :
Adresse complète, ville, pays, courriel :

• Passagers : 1/ nom : prénom : âge :
2/ nom : prénom : âge :
3/ nom : prénom : âge :

Méhari :

- Modèle : (Méhari, Tangara, Dalat, Pony, Sherpa, Katar, Baby-brousse, FAF, A44)
- Couleur, particularités :
- Date de 1^{er} mise en circulation :
- N° de série :
- N° d'immatriculation :
- Kilométrage parcouru pour se rendre à Amboise, ville de départ :

Inscription :

Participants	Nombre	Prix	Total
• Préinscription adhérent MCDF (n°.....) : <i>(un adhérent MCDF par voiture fait profiter de ce tarif à tous ses passagers, 3 passagers maxi)</i>	x 30 € par personne
• Préinscription non-adhérent MCDF :	x 35 € par personne
• Inscription sur place (un seul tarif) :	x 40 € par personne
• Passager de moins de 16 ans :		gratuit	
• Méhari		gratuit	
• Véhicule tracteur avec porte-voiture <i>(parc non surveillé à proximité immédiate du site)</i>		gratuit	
Total à régler :		

- Pour bénéficier du tarif «adhérent MCDF», celui-ci doit être à jour de sa cotisation 2008.
- Le tarif comprend : un sac d'accueil par voiture avec plaque rallye, l'apéritif du jeudi 8 mai, la soirée sous chapiteau du vendredi 9 mai, l'apéritif, le repas et la soirée sous chapiteau du samedi 10 mai, les rallyes et animations organisés.
- Le paiement doit se faire en chèque français à l'ordre du Méhari Club de France, ou en espèces. Aucun paiement par carte bancaire ou chèque étranger n'est possible.
- Les conducteurs accompagnés de jeunes doivent être en mesure de justifier l'âge de leur passager mineur (gratuité pour les moins de 16 ans au 8 mai 2008).
- Cette fiche doit nous parvenir avant le **15 avril 2008**. Après cette date, l'inscription se fait sur place sur un tarif de 40 € par personne. L'inscription sera confirmée à l'encaissement.
- Toute personne inscrite sur cette fiche reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à son respect. Paiement par chèque français ou en espèces.

Veillez faire parvenir ce formulaire signé accompagné du **règlement** et d'une **enveloppe timbrée**, libellée à vos noms et adresse, à l'adresse suivante :

MEHARI CLUB DE FRANCE
secrétariat
7 villa du Cep
91590 LA FERTE ALAIS

Signature du conducteur



40 ANS DE MÉHARI AMBOISE 2008 DU 8 AU 11 MAI

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Conditions d'admission

Pour participer aux activités organisées pendant la manifestation et pénétrer sur le site en Méhari (Méhari, Tangara, Dalat, Pony, Sherpa, Katar, Baby-brousse, FAF, A44), il faut s'acquitter d'un droit d'entrée qui restera invariable pendant toute la durée du rassemblement. Toute personne ayant réglé son inscription est censée avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les dispositions.

Article 2 : Installation, hébergement

Les participants doivent respecter les emplacements qui leurs sont désignés. L'organisateur ne prend pas en charge l'hébergement. Celui-ci est libre mais ne peut se faire en aucun cas sur le site du meeting.

Article 3 : Bureau d'accueil

Il est ouvert le jeudi 8 mai de 14h à 21h
le vendredi 9 mai de 10h à 19h
le samedi 10 mai de 10h à 19h
le dimanche 11 mai de 10h à 16h

Article 4 : Redevances

Les droits d'inscription sont à régler au bureau d'accueil s'ils n'ont pas été réglés préalablement.
Les règlements ne peuvent se faire qu'en chèques français ou en espèces.

Article 5 : Sécurité

La baignade est strictement interdite dans la Loire.
Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de l'adulte désigné comme étant le conducteur.

Article 6 : Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté et seront donc tenus en laisse.
Ils ne doivent pas être laissés seuls, leurs maîtres en étant civilement responsables. La baignade des animaux dans la Loire est strictement interdite.

Article 7 : Circulation

A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler au pas (10 km/h maxi) et respecter le code de la route. La signalisation mise en place doit être scrupuleusement respectée.

Article 8 : Tenue et aspect du site

Chacun est tenu de respecter les installations mises en place, l'hygiène, la propreté du site, les plantations et les clôtures. Toute dégradation sera à la charge de son auteur.

Article 9 : Incendie et secours

Les feux sont interdits au sol. Des extincteurs sont disponibles sur place. En cas d'incendie, prévenir immédiatement les organisateurs. Un poste de secours sera présent lors des activités organisées sur le site.

Article 10 : Vols

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site.

Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect.

Article 11 : Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil.

Article 12 : Infractions

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règles énoncées sur ce document, toute personne perturbant sous toutes formes le bon déroulement de cette manifestation. Lors des activités organisées, tout participant doit pouvoir prouver son inscription (bracelet).

Le présent règlement est validé par le bureau directeur du Méhari Club de France.

Une copie est déposée à la Brigade de Gendarmerie et à la Police Municipale de la ville d'Amboise.